



HAL
open science

L'ubérisation des activités productives : un nouveau défi pour les politiques publiques d'aménagement Le cas des autoentrepreneurs de la livraison et de la construction

Adeline Heitz

► To cite this version:

Adeline Heitz. L'ubérisation des activités productives : un nouveau défi pour les politiques publiques d'aménagement Le cas des autoentrepreneurs de la livraison et de la construction. NETCOM : Réseaux, communication et territoires / Networks and Communications Studies, 2023, La territorialisation des plateformes numériques, 37 (3-4), pp.[En ligne]. hal-04583686

HAL Id: hal-04583686

<https://hal.science/hal-04583686>

Submitted on 22 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ubérisation des activités productives : un nouveau défi pour les politiques publiques d'aménagement

Le cas des autoentrepreneurs de la livraison et de la construction

Adeline Heitz, Conservatoire National des Arts et Métiers, LIRSA

Adeline.heitz@lecnam.net

Résumé :

Cet article propose d'investiguer les conséquences spatiales de l'ubérisation des activités productives. Cet article se concentre sur deux secteurs spécifiques, la construction et la livraison qui appartiennent relèvent du secteur productif. Ces activités sont particulièrement concernées par un phénomène d'ubérisation qui se traduit par le développement des plateformes numériques et la croissance en nombre des autoentrepreneurs dans ces secteurs. L'analyse de la localisation à l'échelle régionale (Ile-de-France) et à l'échelle urbaine (EPT Plaine Commune) des autoentrepreneurs du secteur de la livraison et de la construction nous renseigne sur 1) l'ubérisation des territoires populaires ; 2) la résidentialisation des fonctions productives. Cette dernière est à rebours des pratiques plus traditionnelles de l'aménagement des activités productives qui font la part belle aux zones d'activités économiques et révèle paradoxalement une autre forme de mixité fonctionnelle.

Abstract:

This article aims to investigate the spatial consequences of the uberization of productive activities. It focuses on two specific sectors, construction and delivery industry, which belong to the productive sector. These activities are particularly affected by the phenomenon of uberization, characterized by the development of digital platforms and the increasing number of self-employed workers in these sectors. The analysis of the location at the regional scale (Ile-de-France) and at the urban scale (EPT Plaine Commune) of self-employed workers in the delivery and construction industries provides insights into 1) the uberization of low-income territories; 2) the residentialization of productive functions. The latter goes against more traditional practices of planning productive activities, which favor economic activity zones.

Mots-clés : activités productives, ubérisation, autoentrepreneurs, politiques d'aménagement, mixité fonctionnelle

Keywords: gig-economy, uberization, self-employed workers, public policies, urban planning, mix-used planning policies

1. Introduction

Ces dernières années, le développement rapide de l'entrepreneuriat individuel, qu'il s'agisse d'une activité complémentaire ou principale (Abdelnour, 2017), a soulevé une multitude de questions investiguées par de nombreux travaux relevant de la sociologie, de l'économie ou du droit. Ces travaux partagent le constat d'une transformation à l'œuvre du travail. Parmi les évolutions majeures observées on peut citer par exemple l'individualisation, l'évolution imprévisible du volume des emplois et la polarisation du marché du travail entre d'une part les métiers à forte valeur ajoutée du numérique et d'autre part le travail précarisé (bad jobs, microjobbing) (Gomez, 2018) liée à l'émergence de la « gig economy » en lien avec le développement des plateformes numériques. La particularité de ces plateformes est qu'elles agissent comme des intermédiaires mettant en relation des travailleurs indépendants – sous le régime de l'autoentrepreneuriat – et des clients. Popularisée par l'entreprise « Uber », « l'ubérisation du travail » désigne ainsi une nouvelle forme de travail entre le travail indépendant et le salariat, qui repose principalement sur la baisse des coûts de transaction permis entre autres par l'essor des plateformes numériques (Nurvala, 2015). En France, ce système de transaction a été rendu possible par la création du statut juridique d'autoentrepreneur en 2009 qui a depuis évolué en microentreprise. A noter que le terme d'« autoentrepreneur » est resté dans le langage commun. Le statut de « micro-entrepreneur » relève du régime de « l'entrepreneur individuel » dont il est une version simplifiée.

Parmi ces autoentrepreneurs, on retrouve notamment les livreurs. Ces dernières années ils ont fait l'objet d'une importante littérature en France et à l'étranger en lien avec l'essor des plateformes numériques liées au transport de marchandises (i.e. des repas préparés) (i.e. Aguiléra and al. 2018 ; Jan, 2018 ; Rème-Harnay & Blanquart 2019 ; Ayentimi & Burgess, 2021 ; Dablanc et al., 2022). Ces travailleurs relèvent d'un secteur d'activité dit « productif » qui recouvre les activités de production, de distribution, de réparation ou encore d'entretien de biens et services concrets et ordinaires, en complément ou au service des services avancés aux entreprises et de l'économie présente (Heitz et al. 2023). Si les livreurs sont devenus le symbole de cette ubérisation de l'économie, ils constituent un point de départ à la réflexion plus générale sur l'ubérisation des activités productives.

Du point de vue de la géographie, cette ubérisation interroge la spatialisation de ces travailleurs et leur rapport à leur lieu de travail qui par définition ne correspond pas à la localisation des plateformes et est donc « hors les murs », c'est-à-dire distincts de l'entreprise. Souvent mal identifiés, mal comptabilisés, ces travailleurs indépendants deviennent insaisissables pour les politiques publiques locales. Tout comme pour le télétravail, ces évolutions du travail suscitent de nombreuses interrogations en matière d'urbanisme. En effet, les autoentrepreneurs utilisent souvent leur domicile comme un espace de travail et semblent échapper aux politiques de développement économique qui se sont longtemps traduites par l'aménagement de zones d'activités pouvant prendre différentes formes (parcs industriels, parcs logistiques, parc technologiques, grappes d'entreprises, clusters etc...). Notre hypothèse est que l'ubérisation des activités productives, par le biais du développement des autoentrepreneurs et des plateformes numériques, se traduit spatialement par une résidentialisation des fonctions productives, échappant ainsi aux politiques publiques d'aménagement.

A travers une analyse des auto-entrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France et une étude de cas portant sur l'Etablissement Public Territorial de Pleine-Commune, nous apporterons quelques éléments de compréhension. Ainsi, après avoir défini les activités productives et l'auto-entrepreneuriat (2), nous reviendrons sur la méthode et les données utilisées (3). Nous proposerons ensuite d'analyser la spatialisation des autoentrepreneurs de deux secteurs : la livraison et la construction (BTP) (4). Enfin nous mettrons en lumière la faible prise en compte de ces travailleurs dans les politiques publiques d'aménagement à travers le cas de l'Etablissement Public de Pleine-Commune (5).

2. Revue de littérature

2.1. L'ubérisation des activités productives : un processus à l'œuvre

Le secteur productif représente environ 9,7 millions d'emplois dont 40% d'ouvriers, 12% d'employés, 20% de professions intellectuelles supérieures, 11,7% de cadres, 4,3% d'agriculteurs et enfin 9 % d'artisans et indépendants (soit environ 1 million d'emplois) (Heitz et al., 2023). Si l'emploi salarié domine incontestablement, il n'en demeure pas moins que la croissance des autoentrepreneurs dans ce secteur, à l'instar du secteur de la livraison, et le développement des plateformes numériques, laissent à penser que les activités productives connaissent, elles aussi, un phénomène d'ubérisation.

Les travailleurs indépendants au cœur de ce système relèvent en France du régime « entrepreneur individuel » et constituent un groupe social hétérogène dans lequel on retrouve une grande variété de profils en matière de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), d'âges et de qualifications, mais dont la majorité se trouve dans une situation précaire (Abdelnour, 2017). Certains recherchent un complément de revenus (« bonus » pour des retraités ou des personnes allocataires, « bricolage » pour des précaires) quand d'autres utilisent ce statut pour leur occupation principale (Abdelnour, 2017). Ce statut sert aussi parfois de « période d'essai » préalable à une embauche éventuelle ou comme variable d'ajustement pour l'entreprise ou le salarié, leur permettant une plus grande flexibilité. Dans certains cas, celle-ci fait partie intégrante du modèle économique de l'entreprise et peut être davantage subie que choisie par les travailleurs (Lejeune, 2019). C'est notamment le cas des plateformes numériques. Dans d'autres situations ce statut peut-être une première étape dans un projet de construction d'entreprise.

La diversité de profils et le grand nombre d'autoentrepreneurs peut s'expliquer, entre autres, par « la promesse d'une démocratisation des activités productives » (Galieri, 2019) permise par les plateformes numériques qui mettent en relation des clients avec des professionnels ou des non-professionnels aux situations et objectifs très variés. En 2021, le nombre de créations d'entreprises en France atteint un nouveau record avec 995 900 créations (INSEE, 2021). Cette hausse est portée par les immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur, dans tous les secteurs, mais ceux qui sont les plus concernés par ce régime en 2021 sont : le BTP (comprenant BTP « gros œuvre », « travaux installation » et « finition » (231 300 autoentrepreneurs)), les activités de « poste et de courrier » (194 400 autoentrepreneurs), la catégorie « Conseil pour les affaires » (129 000), la catégorie « industrie », notamment « métiers de bouche » (118 200 autoentrepreneurs), la catégorie « enseignement » (117 700 autoentrepreneurs) et enfin la catégorie « autres services personnels » (107 700). Il est intéressant de noter que parmi ces catégories en croissance, trois d'entre elles relèvent du secteur productif (BTP, poste et courrier, industrie).

Dans la continuité de travaux initiés dans les années 1990 sur le système productif (Beckouche et al., 1993; Damette, Scheibling, 1995 ; Halbert 2004) qui mettent l'accent sur l'idée que la production de biens matériels ne mobilise pas seulement les fonctions de fabrication mais aussi les fonctions de services et de relations nécessaires à sa mise en œuvre (services reposant sur des emplois considérés comme qualifiés voire très qualifiés : administration, gestion, ingénierie technique et financière, commercial-marketing, conception-recherche, supply chain management), les récents travaux menés dans le cadre du projet « Subwork » (Heitz et al. 2023) proposent une autre approche des activités productives que celle de l'INSEE¹. Celles-ci sont ainsi définies comme « des activités économiques tournées vers la production, la distribution, la réparation ou encore l'entretien de biens et services concrets et ordinaires, à l'œuvre à côté, en complément ou au service des services avancés aux entreprises et de l'économie présenteielle ». Elles se caractérisent par une dimension « matérielle » liée aux biens et par une dimension « populaire » en lien avec les classes auxquelles ces travailleurs

¹ L'INSEE définit les activités « productives » par différence des activités « présentesielles ». Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

appartiennent. Dans cet article nous nous baserons sur cette définition ce qui nous permet de regrouper toutes les activités de livraison et de la construction au sein de la catégorie « activité productive ».

Ainsi, les activités productives ne semblent pas échapper pas au développement des autoentrepreneurs ni des plateformes numériques. L'émergence de ces plateformes, telles qu'UBER et Deliveroo, qui ont contribué au développement de la « gig-economy » (Ayentimi et Burgess, 2021, De Stefano, 2015) vont de la prestation de services professionnels en ligne à des tâches relevant d'emplois peu qualifiés, telles que la livraison de repas rapides et les services de transport (Daugareilh et Fiorentino, 2019). La particularité des plateformes numériques est d'agir comme un intermédiaire dont l'action peut se limiter à une simple mise en relation ou peut aller jusqu'à fixer les tarifs et organiser le temps de travail et la répartition des clients par l'utilisation d'algorithme. De nombreux travaux ont détaillé le lien entre les autoentrepreneurs et les plateformes numériques dans le secteur de la livraison (i.e. Abdelnour, 2017 ; Aguilera et al. 2018 ; Jan, 2018). Plus rares, quelques travaux ont montré le rôle des plateformes dans le développement de certaines activités du secteur de la construction (i.e. Argawal et al. 2016 ; Alaloul, et al. 2018).

2.2. L'aménagement des espaces productifs face au défi de l'ubérisation

La démocratisation des activités productives est d'autant plus facilitée que les travailleurs utilisent souvent leur domicile et n'ont plus systématiquement besoin d'un lieu dédié. Le développement de l'autoentrepreneuriat participe à un brouillage des frontières entre l'espace de travail et l'espace résidentiel. Le collectif Rosa Bonheur (2019) identifiait déjà ce phénomène dans le cadre de leur observation du « travail et de la production de l'espace populaire ». Le domicile privé peut donc être un espace de production ou un espace auquel est rattaché une activité productive. La localisation des activités économiques, notamment productives, n'est pas seulement liée à des lieux fixes, des espaces ou des bâtiments dédiés. Certaines, comme la logistique et l'industrie manufacturière, nécessitent encore des bâtiments dédiés (usines, entrepôts), mais une partie peut désormais être exercée dans d'autres lieux tels que les domiciles, les cafés ou dans les transports (Firth, 2012 ; Stevens et Shearmur, 2020) ou encore des tiers-lieux, « espaces hybrides [...] et lieux d'innovation adaptés à l'ère de l'économie de la connaissance et du numérique » (Besson, 2017).

Pour planifier le territoire et décider d'une politique de développement économique, les acteurs publics se basent sur des indicateurs comme les emplois ou la localisation des lieux de travail fixes. Ainsi, les politiques d'aménagement concernant les activités productives ont longtemps pris la forme d'un développement des zones d'activités économiques majoritairement dans les périphéries des villes. Celles-ci ont d'abord accueilli les zones industrielles, puis dans les années 1960-1980, des zones d'activités économiques (ZAE), plus diversifiées, parfois spécialisées dans un secteur. Ce sont dans ces ZAE que la plupart des locaux d'activités et des entrepôts ont été construits. Les ZAE se divisent en une dizaine de catégories selon le type d'entreprises qu'elles réunissent et la nature des activités dominantes : les zones artisanales, les zones industrielles, les zones logistiques, les zones mixtes, les zones portuaires et aéroportuaires, les zones d'activités technologiques, les zones spécialisées, les technopoles, les parcs d'activités économique (Merlin & Choay, 2015, p. 837). Ces ZAE, qui datent pour la plupart des années 1980 sont jugées aujourd'hui, obsolètes, enclavées, et mal perçues au regard de leur apparence, leur absence de services ou d'espaces publics praticables (Lejoux, 2018). L'objectif des politiques de mixité fonctionnelle est donc d'identifier les activités productives localisées dans ces ZAE et d'essayer de les intégrer dans un tissu urbain dense. Dans le même temps les acteurs publics locaux instaurent des politiques de requalification de ces zones afin d'en limiter l'étalement et de les ouvrir sur la ville en y introduisant des activités recevant du public voire du logement.

Malgré ces politiques récentes, les pratiques en matière de développement économique territorial restent encore très marquées par le zonage qui ancre la distinction entre lieu de travail et domicile. Or, les lieux de travail spécifiques, par exemple les zones ou les pôles d'activités, ne peuvent plus être

considérés par les politiques publiques comme les seuls endroits où se localise l'activité économique (Shearmur, 2018 ; Stevens et Shearmur, 2020). Le travail à domicile n'est pas nouveau, mais les nouvelles technologies – comme les plateformes numériques – ont considérablement facilité et généralisé ce phénomène au point que les politiques publiques doivent réinterroger leur paradigme en matière d'aménagement (Shearmur, 2018). A la difficulté d'aménager les lieux de travail des autoentrepreneurs, qu'il s'agisse du secteur productif ou non, s'ajoute celle de l'instabilité liée à ce statut qui rend difficile la continuité d'une politique publique. L'autoentrepreneuriat, ne serait pas un dispositif conçu pour favoriser un entrepreneuriat pérenne ou qualitatif, mais bien pour générer des revenus rapidement à celui qui bénéficiait du statut, donc plutôt d'une forme d'entrepreneuriat de « nécessité » pour palier à une situation de chômage ou d'inactivité (Fayolle et Perreira, 2012). C'est pourquoi cette forme de travail – activité entre-deux, ni informelle ni cadrée comme une entreprise et limitée sur les revenus (Rosa Bonheur (2019) ; Abdelnour (2017)) – est particulièrement visible dans des territoires populaires, marqués par le chômage et souvent la pauvreté, notamment les banlieues. Or, les activités productives concernent elles aussi majoritairement les classes et les territoires populaires (Heitz et al. 2023). L'ubérisation des activités productives marquerait ainsi la convergence entre une forme de travail et un secteur d'activité qui concernent principalement les classes populaires. Ainsi, repenser l'aménagement des espaces productifs dans un contexte d'ubérisation apparaît comme une opportunité de s'intéresser aux lieux de travail des classes populaires.

3. Méthode et données

Dans cet article, nous proposons d'abord de quantifier les autoentrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France, en particulier ceux relevant du secteur de la construction et de la livraison, puis d'analyser leur répartition. Ensuite, dans le cadre d'une étude de cas sur l'Etablissement Public Territorial (EPT) de Plaine Commune, nous analysons la localisation de ces deux catégories d'autoentrepreneurs afin d'appréhender leur intégration dans le tissu urbain. Nous mettons en regard cette localisation avec les politiques d'aménagement et de développement économique de l'EPT.

3.1. Analyse de la répartition spatiale des autoentrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France : données, méthode et limites

Pour identifier les autoentrepreneurs du secteur productif nous avons choisi de repartir du fichier SIRENE qui recense l'ensemble des établissements économiques. Il n'existe pas directement de catégorie « micro-entreprise » dans le fichier SIRENE Ile-de-France de 2023. Nous avons donc choisi de filtrer les établissements économiques par catégorie juridique en retenant celle des « entrepreneurs individuels » (1000). L'entreprise individuelle et la micro-entreprise constitue en réalité un seul et même statut juridique. La distinction majeure tient au plafonnement du chiffre d'affaires pour les micro-entrepreneurs et à la base de calcul des cotisations qui se fait sur le chiffre d'affaires pour le premier et les bénéfices nets pour le second. En dehors de ces distinctions, dans les deux cas, le travailleur est indépendant, non-salarié et rentre donc dans la définition communément admise de l'autoentrepreneur.

Nous avons ensuite appliqué un filtre sur « l'état administratif de l'établissement » afin de savoir s'il était « actif » ou « fermé ». Un établissement administrativement actif signifie qu'il a été immatriculé avant ou pendant la période et qu'il n'a pas été radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un chiffre d'affaires positif, contrairement à un établissement « économiquement actif » ce qui signifie qu'il a déclaré un chiffre d'affaires positif sur l'année. Ce filtre est d'autant plus important qu'en France on compte 2,3 millions d'autoentrepreneurs administrativement actifs, dont 1,3 millions économiquement actifs (URSSAF, 2021). Comme nous n'avons pas les informations sur l'état économique de ces établissements, nous nous baserons sur l'état administratif ce qui pose une certaine limite.

Nous avons ensuite filtré ces établissements économiques par NAF. Nous avons utilisé la typologie de NAF « Type de Secteur d'Activités » (TSA) proposée par Heitz et al. (2023) pour pouvoir identifier les établissements relevant du secteur productif. Cette typologie s'appuie sur la catégorie de « fonctions aval » proposée par Damette et Beckouche (1992). La nomenclature TSA permet de distinguer les activités de production au sens manufacturier (T01), les activités de distribution (T02), les activités de mise à disposition de biens et de main d'œuvre (T03) et les services mixtes pour entreprises et particuliers (T05). Le reste des activités est classé dans la sphère « hors productive ».

Tableau 1 - Type de Secteur d'Activités (TSA) (source : Heitz et al. 2023)

TSA ₁	TSA ₂	TSA ₃
Sphère productive	T01.Production	T011.Industries extractives
		T012.Industries agro-alimentaires
		T013.Autres industries manufacturières
		T014.Energie
	T02.Périproduction - distribution	T021.Eau et déchets
		T022.Commerce de gros
		T023.Logistique et fret
		T024.Poste
		T025.Conditionnement
	T03.Périproduction - mise à disposition de biens et de main d'œuvre	T031.Location de gros matériel
		T032.Intérim
		T033.Sécurité
		T034.Services relatifs aux bâtiments
		T035.Centres d'appel
	T04.Construction	T040.Construction
	T05.Services mixtes pour entreprises et particuliers	T051.Commerce et réparation de véhicules
		T052.Transport de voyageurs
		T055.Déménagement
		T056.Cuisine hors restaurants
		T057.Location de voitures aux particuliers
	T058.Réparation	
T06.Agriculture	T060.Agriculture, sylviculture et pêche	

Cette méthodologie nous a permis d'identifier **222 483** entrepreneurs individuels relevant du secteur productif en Ile-de-France. La section 4 sera consacrée à l'analyse de la géographie de ces travailleurs à l'échelle de la Région et plus particulièrement sur ceux du secteur de la construction et de la livraison.

Il est important de souligner ici plusieurs limites majeures à cette approche méthodologique. Nous nous basons sur le fichier SIRENE qui fonctionne sur un système déclaratoire et nous n'avons pas procédé à un travail d'enquête complémentaire permettant de connaître la situation exacte de chacun des autoentrepreneurs. Les chiffres sont donc à interpréter avec précaution. Par ailleurs, les études dans le secteur de la livraison ont révélé des systèmes de sous-traitance parfois illégaux vers des travailleurs non-enregistrés montrant tout un pan irrégulier de l'activité (Burban, 2023). De fait, ces travailleurs ne sont pas comptabilisés ici.

3.2. Analyse de l'intégration des autoentrepreneurs du secteur productif dans le cadre d'une étude de cas : l'Établissement Public de Plaine Commune

Nous avons choisi de nous intéresser plus spécifiquement à un territoire francilien : l'Établissement Public Territorial (EPT) de Plaine Commune. Situé dans le département de la Seine-Saint-Denis au nord de Paris, il a été l'objet d'analyses permettant de montrer l'ubérisation des quartiers populaires

(Botton, 2022) et est souvent désigné comme un pourvoyeur important d'autoentrepreneurs. Notre analyse permettrait de s'inscrire dans la prolongation de ces travaux.

Les données du fichier SIRENE nous donnent la localisation à l'adresse des entrepreneurs individuels en couplant cette information avec le Mode d'Occupation des Sols (MOS) de l'Île-de-France il est possible de qualifier la localisation de ces entrepreneurs. Le Mode d'occupation du sol (Mos) est un inventaire cartographique de l'occupation du sol couvrant l'ensemble du territoire d'Île-de-France. Il est réalisé à partir de prises de vues de l'IGN couvrant les 12 000 km² de l'espace régional. Classé en 81 postes, le MOS permet d'identifier les types d'habitat (collectif continu haut, collectif discontinu, rural, individuel) mais également les espaces identifiés comme étant occupés par des activités (activités en tissu urbain mixte, grandes emprises d'activités, zones ou lotissements affectés aux activités, entrepôts, commerces etc.). Ainsi le croisement entre les données de géolocalisation des autoentrepreneurs du fichier SIRENE et le MOS permettrait d'analyser les lieux d'activités de ces travailleurs. Comme les travaux en sociologie l'ont bien montré, les autoentrepreneurs déclarent bien souvent leur domicile comme le siège de leur activité. Ces lieux se trouveraient donc majoritairement dans des espaces résidentiels en dehors des zones d'activités délimitées par les acteurs publics dédiés à un développement groupé d'activités notamment productives.

3.3. Entretiens

Afin de compléter cette analyse géographique, nous avons mené une série d'entretiens avec des acteurs du territoire aussi bien publics que privés entre mars et décembre 2022. Ces entretiens sont avant tout complémentaires à l'approche statistique développée en premier lieu et ont pour objectif de venir illustrer ou expliquer qualitativement certaines observations mais également d'apporter des éléments de réponses concernant les enjeux en matière d'urbanisme posé par l'ubérisation des fonctions productives (Tableau 1). Sur les quatorze entretiens proposés, six concernent des personnes travaillant dans des activités productives principalement sous le statut d'entrepreneurs individuels et un concerne une association partenariale d'entreprises et de collectivités. Ces personnes ont été interrogées directement sur le terrain à l'occasion d'une visite du site de la Shampooineuse (entretien n°10 et 11), par le biais de réseaux sociaux (entretien 14) ou par le biais de plateformes numériques comme le boncoin.fr (entretien 12 et 13). Le contact par le biais de ces plateformes a été très compliqué et nous avons reçu peu de réponses car nous n'étions pas demandeurs d'une prestation particulière. Nous avons également mené sept entretiens avec des acteurs publics. Enfin, nous avons pu mener un entretien avec des gestionnaires d'actifs (ICADE) qui ont pu nous apporter des éclairages sur l'aménagement de zones d'activités aujourd'hui sur le territoire de Plaine Commune.

Tableau 2 – Liste des personnes interrogées entre mars et décembre 2022

Référence	Personnes interrogées
N°1	Deux chargés de mission de la Direction de l'Observatoire Territorial
N°2	Un adjoint au Maire en charge du commerce et de l'artisanat de la Mairie d'Aubervilliers
N°3	Une responsable de la stratégie urbaine d'Aubervilliers
N°4	Une responsable du développement économique de la ville d'Aubervilliers
N°5	Un chargé de projet logistique urbaine au sein du département de Seine-Saint-Denis
N°6	Une responsable du service gestion de projets et appui réglementaire au sein du pôle Fabrique de la Ville durable –Direction de l'Urbanisme Réglementaire de l'EPT Plaine Commune
N°7	Une chargée de mission au service gestion de projets et appui réglementaire au sein du pôle Fabrique de la Ville durable –Direction de l'Urbanisme Réglementaire de l'EPT Plaine Commune
N°8	Trois gestionnaires d'actifs sur la zone des commerces de gros et directeur de l'Aménagement d'ICADE
N°9	Un directeur d'une association partenariale d'entreprises et de collectivités territoriales (club d'entreprises de Plaine Commune).
N°10	Un entrepreneur individuel – artisan (relevant du secteur industriel)

N°11	Une ancienne autoentrepreneure réparatrice de vélo
N°12	Un directeur général d'une entreprise du BTP
N°13	Un autoentrepreneur du secteur du BTP
N°14	Un autoentrepreneur du secteur de la livraison

4. Les autoentrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France : le cas des autoentrepreneurs de la livraison et de la construction

4.1. L'ubérisation des activités productives repose majoritairement sur deux secteurs : la livraison et la construction

En appliquant la méthodologie explicitée précédemment nous avons pu catégoriser les autoentrepreneurs du secteur productif d'Ile-de-France en fonction des Types de Secteurs d'Activités. (Tableau 3).

Tableau 3 – Répartition des autoentrepreneurs du secteur productif en fonction des Types de Secteurs d'Activités en Ile-de-France

TSA 2	TSA 3	Nombre	Part (%)
T.01 Production	Industrie extractive	7	0,0
	Industrie Agroalimentaire	2561	1,2
	Autres industrie manufacturière	18583	8,4
	Energie	2043	0,9
T.02 Péri-production et distribution	Eau et déchets	1472	0,7
	Commerce de gros	6340	2,8
	Logistique et fret	5277	2,4
	Postes et courriers	95438	42,9
	Conditionnement	424	0,2
T.03 Péri-production – mise à disposition de main d'œuvre et de biens	Location de matériel	1758	0,8
	Services aux bâtiments	15744	7,1
T.04 Construction	Construction	53761	24,2
T.05 Services mixtes pour entreprises et particuliers	Cuisine hors restauration	4496	2,0
	Location de véhicules	1858	0,8
	Réparation	6340	2,8
T.06 Agriculture	Agriculture	6381	2,9
	Total	222483	100,0

L'analyse montre que les autoentrepreneurs du secteur productif concernent majoritairement deux catégories : « postes et courriers » (42,9%), correspondant au secteur de la livraison, et « construction » (24,2%). Ces deux catégories représentent près des deux tiers des autoentrepreneurs en Ile-de-France. Si on ajoute à ce chiffre ceux de la catégorie « autres industries manufacturières » (8,9%), on note que les trois quarts des autoentrepreneurs du secteur productif en Ile-de-France sont contenus dans ces trois catégories. Les profils qui ressortent sont cohérents avec ceux identifiés par l'INSEE (2018) avec une part plus importante pour les livreurs en Ile-de-France ce qui pourrait aller dans le sens d'une spécificité de la métropole francilienne par rapport au reste du territoire français.

La croissance des autoentrepreneurs du secteur de la livraison est liée à celle du e-commerce et du quick commerce en lien avec le développement des plateformes numériques. La demande pour des livraisons toujours plus rapides a été introduites en 2017 en France avec des services comme Amazon Prime qui permet aux clients de recevoir leurs produits dans la journée (Aguilera et al. 2018). Ce modèle de la livraison instantanée, qui a largement dépassé le cas d'Amazon. Qu'il s'agisse d'articles ménagers, de vêtements, de repas ou de produits d'épicerie, les commandes en ligne de toutes sortes

sont livrées directement aux consommateurs dans un délai de dix minutes à deux heures. Le développement des livreurs avec un statut autoentrepreneurs est un effet d'aubaine pour les plateformes numériques comme Deliveroo, Uber Eats ou Tous facteurs et la galaxie de start-ups spécialisées dans la distribution urbaine qui ont émergé ces dernières années. Le secteur de la construction connaît lui aussi une hausse des autoentrepreneurs en lien avec le développement de plateformes numériques. Selon, les enquêtes de la fédération nationale des autoentrepreneurs, ils sont de plus en plus nombreux à utiliser les plateformes pour accroître leur visibilité et trouver davantage de contrats et d'opportunité (FNAE, 2019). Dans ce secteur les services proposés par ces plateformes vont de l'acquisition de clientèle (i.e. 23devis, Travaux.com, E-travaux, Keltravaux) via l'émission de devis uniquement jusqu'à l'exécution des travaux (devis, suivi du projet, planning et paiement en ligne) ou de la coordination de travaux (FFB-Obosco, 2017). Dans le secteur du BTP, aucun acteur ne domine le marché et aucun modèle n'émerge comme étant le plus pertinent. Pour autant, certaines plateformes sont soutenues par des investisseurs importants (La Maison Saint-Gobain ou Mes dépanneurs). D'autres ont eu une existence éphémère, propre à certaines start-ups (i.e. Hellocasa par Darty).

Le secteur de la livraison et celui de la construction présentent de nombreux points communs. Le cas des livreurs, et plus précisément des livreurs à vélo, illustre bien la diversité des profils de ces travailleurs mise en avant par Abdelnour (2017) et qui ont évolué ces dernières années. Au début des plateformes numériques de livraison de repas (en 2014 en France) on retrouvait encore beaucoup de livreurs souvent étudiants qui profitaient de ce système pour compléter leurs revenus tout en bénéficiant d'une flexibilité. Mais petit à petit ce profil a diminué en volume au profit de travailleurs démunis de titre de séjour et d'autorisation de travail (Gomes, 2022 ; Aguiléra and al. 2018 ; Dablan, 2023). Si le profil des travailleurs a changé ces dernières années, la dimension « temporaire » associé à ce travail reste bien présente (Jan, 2018). Dans le secteur de la construction, le statut d'autoentrepreneur peut correspondre à une période dans la trajectoire d'un travailleur, parfois entre un statut de travailleur détaché ou une situation de travail informel ou dissimulé (Oliveira et Thoemmens, 2017). On retrouve là encore une diversité de profils de travailleurs. L'exemple d'une auto entrepreneur rencontrée (Entretien n°11) illustre son passage du statut d'autoentrepreneur dans le secteur de la réparation de vélo en autoentrepreneur, d'abord dans un tiers-lieu qui était un ancien espace industriel, puis lorsque la friche a été réhabilitée, dans un local commercial au sein d'un pôle artisanal, à celui d'entreprise, ce qui a eu un impact sur sa localisation. Tant le tiers-lieu que le statut d'autoentrepreneur ont constitué des tremplins vers une activité économique à la fois plus pérenne et mieux ancrée dans le tissu économique. Cette trajectoire lui a notamment permis d'être davantage visible pour la collectivité locale ce qui a facilité ensuite l'acquisition d'un local pour sa nouvelle entreprise.

Une autre caractéristique commune de ces activités est qu'elle implique une grande mobilité. Ils appartiennent à la catégorie des professionnels mobiles (James et Gressel, 2018). Dans les deux cas du transport de biens est impliqué, qu'il s'agisse de marchandises à destination de commerces, d'entreprises (business-to-business) ou à destination de particulier (business-to-consumer) dans le cas de la livraison ou qu'il s'agisse de matériel et matériaux destinés aux chantiers (gros œuvre et second œuvre) dans le cas de la construction. De fait ces activités ne s'exercent pas en un lieu fixe d'où le recours au domicile ou éventuellement à un tiers-espace, non seulement pour déclarer son activité mais également y effectuer certaines tâches comme la partie administrative (comptabilité, prise de rendez-vous). Ces lieux de travail peuvent également servir de lieu de stockage de marchandises (matériaux et matériel pour les chantiers) ou de lieu de remise des véhicules (VUL, deux-roues) comme cela a pu nous être confirmé lors de nos entretiens avec les quelques autoentrepreneurs rencontrés (Entretiens N°10, 11, 13 et 14). Néanmoins, cette question de l'espace de stockage est davantage prégnante parmi les travailleurs interrogés du secteur de la construction que ceux de la livraison qui ont surtout besoin

d'un espace pour garer leur véhicule et qui peuvent dans certains cas utiliser le stationnement sur la voie publique.

L'essor des plateformes dans le secteur de la livraison et de la construction, qui a entraîné une croissance du nombre d'autoentrepreneurs dans ces deux secteurs là, se fait dans des secteurs qui sont pourtant longtemps restés sur un modèle « artisanal » parfois perçus, à tort, comme réfractaires aux transformations numériques. Ainsi dans ces secteurs, la mise en place de plateformes numériques a pu être lente (Argawal et al. 2016 ; Alaloul, et al. 2018) du fait d'une adoption lente des outils numériques en général et d'une certaine forme de réticence (Argawal et al., 2016). Néanmoins ces dernières années le secteur de la construction a vu émerger des plateformes numériques permettant de mettre en relation des petites entreprises ou des entrepreneurs individuels avec des clients leur offrant un accès au marché beaucoup plus vaste alors que dans ce secteur de nombreux de contrats sont conclus grâce à des réseaux informels et des recommandations de bouche-à-oreille (Alaloul, et al, 2018). De la même manière, les livreurs ont accès à davantage de courses par l'intermédiaire des plateformes.

Cette première analyse montre que l'ubérisation des activités productives repose majoritairement sur deux secteurs, celui de la construction et de la livraison qui par ailleurs présentent une certaine proximité organisationnelle en lien avec le développement des plateformes numériques.

4.2. Une ubérisation des espaces urbains et périurbains selon les secteurs d'activités

Malgré cette proximité organisationnelle, ces deux secteurs d'activités ne partagent pas tout à fait la même géographie. Nous nous intéressons ici à la localisation des autoentrepreneurs relevant de ces deux secteurs (livraison et BTP). Le tableau suivant (Tableau 4) détaille le nombre et la part de ces travailleurs par catégorie en fonction des départements et vient appuyer les deux cartes représentant leur localisation par commune.

Tableau 4 – Répartition des autoentrepreneurs du secteur de la livraison (Postes et courriers) et de la construction en Ile-de-France en 2023

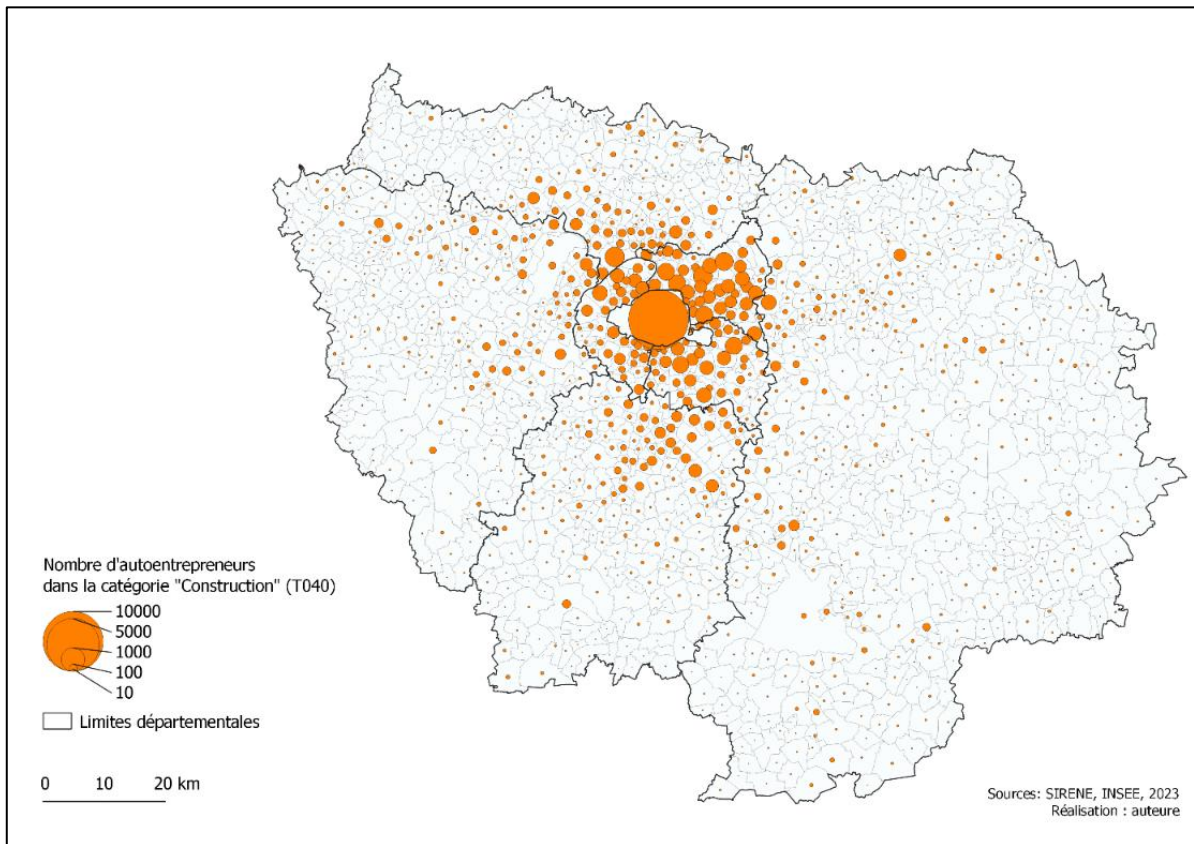
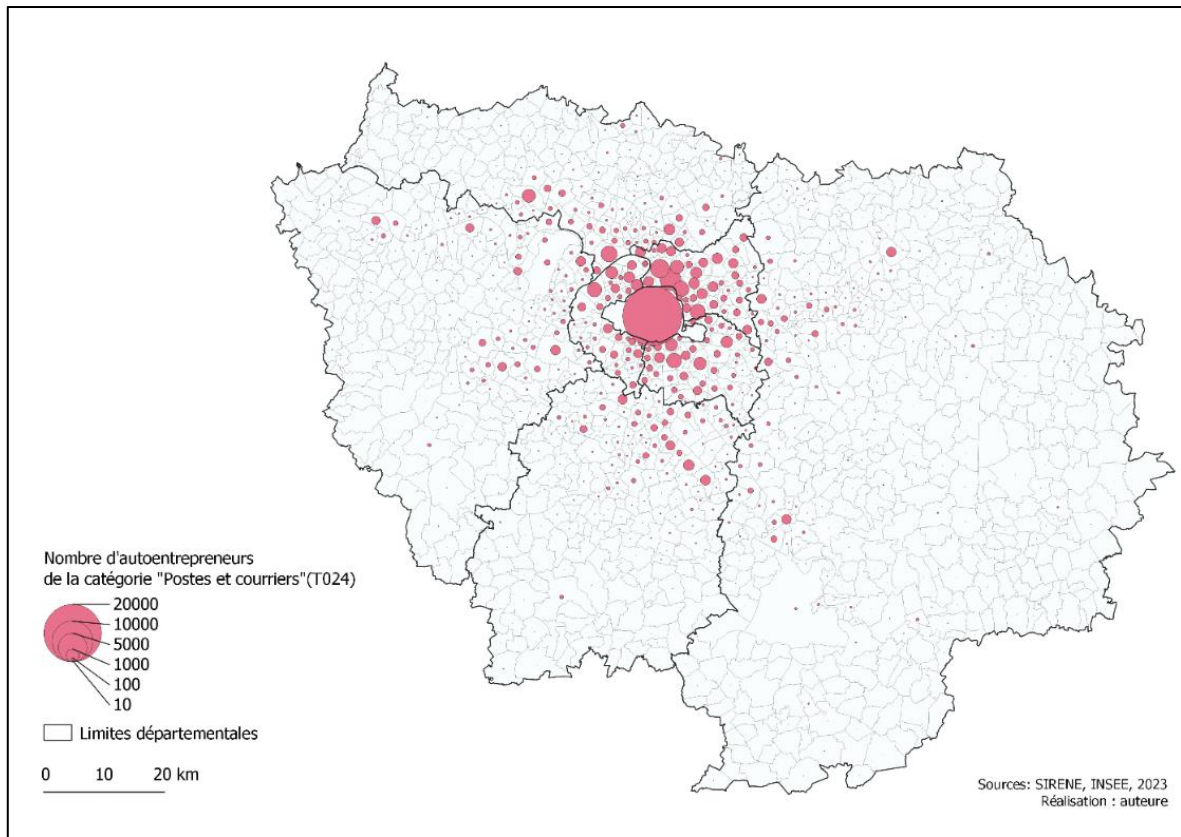
Départements de l'Ile-de-France	Postes et courriers		Construction	
	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)
75 - Paris	21218	22,2	6459	12,0
77 – Seine-et-Marne	7058	7,4	7526	14,0
78 – Yvelines	7581	7,9	5611	10,4
91- Essonne	7601	8,0	6674	12,4
92 – Hauts-de-Seine	10075	10,6	4876	9,1
93 – Seine- Saint-Denis	20764	21,8	10096	18,8
94 – Val-de-Marne	11779	12,3	6319	11,8
95 – Val d'Oise	9362	9,8	6200	11,5
Total (Ile-de-France)	95438	100	53761	100

A Paris on retrouve 22% des autoentrepreneurs du secteur de livraison et apparait comme la première localisation de ces travailleurs. La possibilité de déclarer son domicile et son utilisation potentielle comme lieu de travail explique cette forte proportion de travailleurs dans la capitale. Contrairement aux travailleurs de la construction, ceux de la livraison requièrent a priori moins d'espaces de stockage et sont plus enclins à pouvoir développer leur activité dans une ville comme Paris où la densité et les prix de l'immobilier sont élevés. Près de 67% des autoentrepreneurs de la livraison se situe dans Paris

et la petite couronne (départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne). La Seine-Saint-Denis est le département qui en compte le plus après Paris et représente à lui seul près d'un cinquième de ces travailleurs. A noter que ces autoentrepreneurs sont peu présents dans la grande couronne. La figure 1 illustre cette concentration autour de Paris et dans la banlieue. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette concentration dans la petite couronne : 1) la livraison ne requière pas ou peu d'espaces de stockage ; 2) l'activité de livraison se développe à proximité des foyers de consommation (notamment lorsqu'il s'agit de la livraison de repas) dans le contexte de croissance des livraisons instantanées ; 3) la disponibilité des infrastructures de transport influe sur le développement des autoentrepreneurs de la livraison. En effet ceux-ci sont soit motorisés soit en vélo et peuvent dans ce cas avoir recours à une mobilité bimodale en associant le RER à leurs déplacements (Dablanc et al. 2022).

Les autoentrepreneurs du secteur de la construction sont, en comparaison, moins concentrés dans les zones denses et se répartissent davantage entre la petite et la grande couronne. Près de 52% des autoentrepreneurs de la construction sont localisés dans Paris et la petite couronne. A noter que le département de la Seine-Saint-Denis reste là aussi celui accueillant la plus grande part de ces travailleurs (18,8%), près d'un cinquième également. Le département de la Seine et Marne est le deuxième à accueillir le plus grand de ces travailleurs montrant une diversité de localisation de ces travailleurs entre urbain et périurbains. En reprenant les hypothèses précédemment formulées, cette géographie différenciée peut s'expliquer par le recours à une mobilité principalement motorisée ce qui permet une localisation plus lointaine. Par ailleurs, les autoentrepreneurs de la construction s'ils sont véhiculés sont moins dépendants de la proximité au foyer de consommation (pas de question de livraison rapide) mais ils ont en revanche potentiellement davantage besoin d'espaces de stockage. Ces hypothèses mériteraient d'être confirmées par un travail d'enquête approfondi sur les pratiques de mobilité et les conditions de travail de ces deux catégories de travailleurs.

Figure 1 – Localisation des autoentrepreneurs du secteur « Postes et courriers » et du secteur de la construction en Ile-de-France en 2023 par communes



4.3. Le rôle des activités productives dans l'ubérisation des territoires populaires

Le secteur de la construction et celui de la livraison ont en commun d'enregistrer la part plus grande part d'autoentrepreneurs dans le département de la Seine-Saint-Denis, respectivement 18,8% et de 21,8%. La surreprésentation des autoentrepreneurs productifs dans la banlieue, rejoint les analyses récentes de Botton (2022) qui avait montré la surreprésentation des livreurs au sein des quartiers populaires et notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Il montre que les quartiers dans lesquels on retrouve majoritairement ces travailleurs des plateformes sont caractérisés par un taux de chômage élevé, un taux de pauvreté élevé, une part d'immigrés élevée et un taux de motorisation des ménages faibles donc des populations moins mobiles ou davantage dépendantes des transports en commun, ce qui réduit leur accessibilité à l'emploi. D'autres travaux issus d'enquêtes sur les travailleurs des plateformes, notamment les livreurs travaillant pour des plateformes de livraison de repas (Deliveroo, Uber Eats) montrent également une « ubérisation des quartiers populaires » (Dablanc et al. 2022) qui constituent les principaux réservoirs de travailleurs dans lesquels les plateformes numériques puisaient pour proposer des services à bas coût. L'analyse comparée des deux secteurs nous montrent que la prépondérance des banlieues n'est pas seulement du fait d'une catégorie d'activités de transport – en travaillant sur les données « hors secteur productifs » on retrouve en masse les chauffeurs de VTC en plus des livreurs – mais que d'autres catégories d'activités contribuent également à faire des banlieues des réservoirs importants de ces autoentrepreneurs.

Les banlieues ne sont pas les seuls territoires populaires à enregistrer une part importante d'autoentrepreneurs de la construction ou de la livraison, on en retrouve également une part importante dans les espaces périurbains correspondant à des espaces plutôt ruraux des franges de la région francilienne. Cette localisation nous donne à voir un autre visage de l'ubérisation. L'approche par le secteur productif permet de mettre en perspective d'une part une géographie sociale centrée sur la question des espaces populaires urbains (banlieues) et d'autre part une géographie sectorielle centrée sur la question de la livraison urbaine qui aborde aussi la question des banlieues, en nous donnant à voir d'autres territoires populaires eux aussi pris dans cette dynamique d'ubérisation (espaces périurbains et ruraux).

Cette dernière observation ne doit pas gommer la place prépondérante de la banlieue populaire dans la géographie de ces autoentrepreneurs. Les activités productives concernent majoritairement les classes et les territoires populaires (Heitz et al. 2023). L'ubérisation des activités productives est donc un phénomène qui interroge la géographie des territoires populaires. Au sein des banlieues populaires, nous avons choisi d'approfondir l'analyse de la localisation de ces travailleurs. Pour cela nous nous sommes intéressés au territoire de l'Etablissement Public de Plaine Commune.

5. Les autoentrepreneurs du secteur productif, angle-mort des politiques publiques ? Le cas de l'EPT Plaine Commune

5.1. EPT Plaine Commune, une politique favorable au développement des activités productives

Nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement au cas de l'EPT Plaine Commune qui concentre à la fois la plus grande part d'autoentrepreneurs du secteur de la livraison et de la construction et qui mène plusieurs politiques dédiées aux activités productives ou à la « ville productive ». Situé à l'est de la Seine-Saint-Denis, il est composé de neuf communes : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse. De la seconde moitié du XIXe siècle aux années 1970, la Plaine Saint-Denis est un des principaux territoires industriels de la région parisienne (Béhar et al., 2016). Puis le secteur industriel connaît un déclin entraînant un chômage de masse sur ce territoire. Dès lors les politiques publiques vont multiplier les mesures et les dispositifs afin de redévelopper des activités économiques – entre autres productives – sur ce territoire resté populaire.

« En 1992 le maire de Saint-Denis puis président de Plaine Commune, rompt avec la politique antérieure favorable à l'installation d'activités productives, en acceptant la création du stade de France à Saint-Denis. [...] Ce virage politique ainsi que l'arrivée des transports en commun favorisent la venue de nouveaux entrepreneurs sur la Plaine, mais relevant essentiellement du secteur tertiaire, majoritairement des « cols blancs » » (Entretien n°9).

En 2020, Plaine Commune amorce une nouvelle politique, qui renoue avec le passé industriel, tournée vers des activités économiques non seulement de bureaux mais aussi productives afin de développer des emplois plus en phase avec la population résidente.

« Le territoire entre dans un nouveau cycle politique favorable à des activités productives intégrées à la ville c'est-à-dire limitant les nuisances de voisinage et les effets de coupures urbaines » (Entretien N°6).

Le territoire de Plaine Commune a lancé une série de travaux notamment dans le cadre de son observatoire qui ont permis aux décideurs politiques d'élaborer un PLUi adopté en 2020 (Entretien N°1). Le diagnostic territorial préfigurant le document a permis d'identifier que l'EPT concentrait un patrimoine industriel ancien (métallurgie, chimie, mécanique, automobile) offrant un substrat au développement d'activités productives et des activités plus récentes autour du commerce de gros textile, notamment dans les anciens Magasins Généraux de Paris dans la zone appelée « EMGP ». Si les emplois du secteur tertiaire sont aujourd'hui très largement majoritaires sur Plaine Commune (84 % de l'emploi total), le secteur industriel, composante historique de l'identité du territoire, totalise encore 17 000 emplois environ, soit 9 % des emplois de l'EPT contre 7 % sur la Seine-Saint-Denis et 6 % à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. En 2016, 45 % des emplois salariés privés localisés à Plaine Commune sont des emplois productifs². Le territoire se distingue des intercommunalités voisines par le poids plus important de l'industrie, de la logistique, de la construction et des services supports opérationnels, les trois derniers secteurs étant en croissance. Malgré un recul à Plaine Commune comme dans tous les territoires voisins depuis plusieurs décennies, l'industrie et les services à l'industrie - composante historique de l'identité du territoire -, totalise encore 10 688 emplois salariés privés (31,5 % de ces emplois). Elle demeure plus forte à Plaine Commune que dans les autres EPT du Grand Paris et que la moyenne métropolitaine (25,4 % des emplois salariés privés) (Plaine Commune (2020)). Néanmoins, parmi les 15 activités les plus importantes on retrouve le secteur de la logistique et du transport (dont la livraison) en 12^e position et le secteur du bâtiment en 15^e position, loin derrière des fonctions métropolitaines ou les fonctions présentes (INSEE, 2016).

L'axe 3 du PADD du PLUi est consacré au développement « économique, productif et actif » (Plaine Commune, 2020b). Le PLUi mentionne ainsi que le « maintien de ces activités économiques, dans des zones dédiées ou dans des secteurs mixtes, est un enjeu essentiel » (Plaine Commune, 2020c). Les filières et activités stratégiques soutenues par Plaine Commune sont « les activités culturelles et créatives », « le numérique », « l'économie sociale et solidaire », « l'agriculture urbaine » et « l'économie circulaire appliquée au BTP ». Au regard du PLUi (Plaine Commune, 2020c), le maintien de ces activités économiques, notamment productives, repose sur deux leviers. Le premier consiste à favoriser l'insertion d'activités productives et de l'artisanat dans un tissu urbain mixte notamment dans les rez-de-chaussée d'immeubles sous la forme de TPE-PME et start-ups. Le deuxième moyen consiste à développer, moderniser et requalifier les zones d'activités économiques. A noter que la notion d'autoentrepreneur ou d'entrepreneur individuel est totalement absente du PADD, des OAP et des règlements d'usage du sol.

² Les emplois productifs selon l'INSEE sont définis comme l'emploi suivant les entreprises pour les secteurs orientés vers les marchés extérieurs. Les principaux secteurs concernés sont l'industrie, l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières

5.2. Un développement des activités productives historiquement concentré dans des zones d'activités

Dans le cadre de cet exercice de planification, l'observatoire territorial de l'EPT Plaine Commune a répertorié et analysé l'ensemble des espaces économiques sur son territoire qui comprennent les zones d'activité économiques (ZAE), les zones franches et des pôles d'activités de fait. Grâce aux entretiens menés auprès de l'observatoire (Entretien n°1), nous avons pu analyser ces espaces économiques de Plaine Commune.

Il existe une quarantaine de Zones d'Activités (Figure 2), au sein desquelles l'EPT a délimité trois types d'espaces économiques dans une perspective de « valorisation » et de « visibilité » :

- Les Zones d'Activités Economiques (ZAE) : considérées comme foncier réservé à l'implantation d'activités économiques. Elles sont circonscrites dans un périmètre donné, géré et aménagé par des opérateurs publics et se différencient par leur vocation et par les équipements et services aux entreprises qui y sont offerts.
- Les Parcs d'Activités : considérés comme un ensemble foncier clôturé réservé exclusivement à l'implantation des entreprises.
- Les Pôles Économiques : considérés ici comme un espace foncier mixte à dominante économique.

Ces espaces économiques sont très divers. On retrouve par exemple Le parc Icade des Portes de Paris, historiquement dédié à des activités industrielles qui intègre désormais des bureaux, des studios d'enregistrement au centre dans la partie ouest, et du commerce de gros dans la partie est. Aujourd'hui, le Parc des Portes de Paris représente environ 60 hectares, c'est-à-dire quasiment 10% du territoire de Plaine Commune. Ce parc économique est partiellement intégré à une OAP dans le cadre d'un PUP ce qui permet à Icade de conserver la main sur la programmation de la zone. Le but de la pluriactivité est d'offrir un meilleur taux de remplissage de ces espaces.

Un autre exemple est celui du pôle économique de la Haie Coq qui s'est développé sur une friche industrielle pour devenir l'un des plus grands pôles de textile de gros européen et du marché international de la mode (Chuang, 2021). Dans ce pôle le développement des centres commerciaux comme le CIFA (Centre international de commerce de gros France-Asie) et le Fashion Center permet de centraliser l'offre, d'optimiser la logistique liée à ces commerces, tout en limitant les nuisances aux riverains (bruit, trafic surchargé, encombrement de la voirie...). Dans ce « triangle d'or » l'objectif était de limiter la dispersion des boutiques de commerces de gros dans le tissu urbain. Ces boutiques souvent organisées autour de cours ou d'arrière-cours sont plus difficiles à appréhender pour les acteurs publics dans le cadre de politiques d'aménagement que des zones ou des parcs d'activités, notamment du fait de l'éclatement de propriété entre plusieurs acteurs. Tandis que dans les parcs d'activité, les acteurs publics ont la possibilité de discuter avec un nombre restreint d'interlocuteurs comme ICADE ou Eurasia. Les espaces économiques de Plaine Commune ont donc des profils d'activités mixtes et sont soumis à une forte pression urbaine liée à la croissance de la population et au besoin de requalification et d'intégration de ces espaces à la ville (Entretien N°8).

A noter que les zones franches et les zones de redynamisation urbaine qui offrent des dispositifs fiscaux intéressants pour les entreprises ne se superposent pas à ces zones d'activités dans lesquelles on retrouve un grand nombre d'activités productives. L'analyse des espaces économiques de Plaine Commune montre que celui-ci s'inscrit dans une politique relativement favorable au développement d'activités productives sur le temps long. Néanmoins, cette politique s'est traduite pendant longtemps par une stratégie de zonage, en circonscrivant les activités dans des zones ou des parcs d'activités afin de limiter leur empreinte spatiale. Cette approche n'est pas inédite et illustre bien l'approche fonctionnaliste dominante dans le développement des activités économiques, notamment productives dont l'objectif est avant tout de contenir les nuisances et de les maintenir séparées des espaces

résidentiels. Une approche parfois critiquée par les petites entreprises et les autoentrepreneurs eux-mêmes :

« Y a pas de villages d'entreprises, on sait faire de grosses zones industrielles complètement impersonnelles sans services partagés, mais un village d'entreprises de PME non » (Entretien n°9).

« mais je ne voulais surtout pas être dans une Zone Industrielle, parce pendant 14 ans j'ai bossé dans des zones industrielles un peu partout en France. Et il n'y a pas pire que les Zones Industrielles[...] c'est glauque une zone industrielle, y a absolument rien, c'était déshumanisé, rien pour manger, rien, je voulais pas ça. [...] » (Entretien N°10).

5.3. Une résidentialisation des fonctions productives par le développement des autoentrepreneurs : une mixité fonctionnelle involontaire

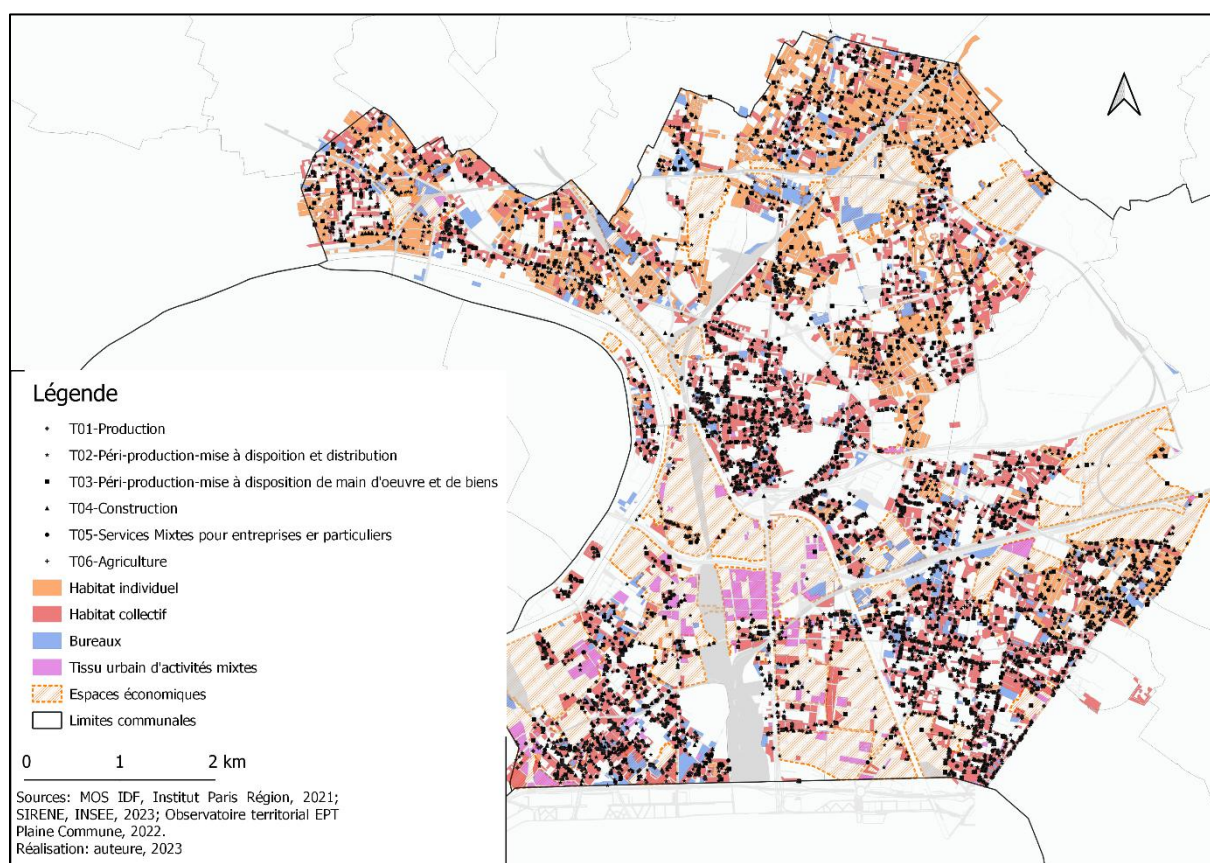
L'ubérisation des activités productives par le biais du développement des autoentrepreneurs induit une forme de résidentialisation des fonctions productives, bien loin du modèle de développement des zones d'activités séparées des espaces résidentiels. L'EPT Plaine Commune abrite 13339 autoentrepreneurs du secteur productif soit 6% du total des autoentrepreneurs de ce secteur en Ile-de-France. Les autoentrepreneurs du secteur productif se localisent majoritairement dans le tissu résidentiel (87,4%) (Figure 2). A noter qu'une majorité se situe dans de l'habitat collectif (69,1%). Moins de 10% de ces autoentrepreneurs se situe dans des bureaux ou dans un tissu urbain mixte. Seulement 4,5% d'entre eux se localisent dans une zone d'activité désignée ainsi par l'EPT Plaine Commune (Tableau 6).

L'analyse de la localisation des autoentrepreneurs du secteur de la construction et de la livraison dans l'EPT Plaine Commune montre bien une utilisation majoritaire des espaces résidentiels de la commune. 7,5% des autoentrepreneurs du secteur de la livraison (T02) sont localisés dans une zone économique et 85,7% d'entre eux sont localisés dans un espace résidentiel et 8% d'entre eux dans un tissu d'activités mixtes. 92,1 % des autoentrepreneurs de la construction (T04) se localisent dans un espace résidentiel mais 10,5% d'entre eux dans un espace comme désigné « zone d'activité économique ». En comparaison, les autres entrepreneurs du secteur productif comme l'industrie (T01) ou la réparation (T05), s'ils sont bien moins importants en nombre, semblent pourtant un peu mieux intégrés dans les zones économiques avec respectivement 12,7% et 15,5% d'entre eux qui s'y localisent. Tout comme la livraison et la construction, ces activités montrent une forte résidentialisation, néanmoins, elles semblent légèrement mieux prises en compte par le travail de zonage. Cette différence entre les secteurs productifs pourrait s'expliquer en partie par le rôle des tiers-lieux, qui sont parfois portés par les politiques publiques locales et dans lesquels on va retrouver des autoentrepreneurs du secteur productif mais plutôt de l'industrie, de la réparation ou de l'artisanat. A noter que les autoentrepreneurs du secteur de la construction sont plus nombreux dans les logements individuels que dans le secteur de la livraison ce qui corrobore l'hypothèse d'un besoin d'espace, notamment de stockage, pour ce type de fonction.

Tableau 6 – Répartition des autoentrepreneurs en fonction du mode d'occupation du sol et des pôles économiques

	Part des autoentrepreneurs localisés dans un espace résidentiel (%)		Part des autoentrepreneurs localisés dans un bureau (%)	Part des autoentrepreneurs localisés dans un tissu urbain mixte (%)	Part des autoentrepreneurs localisés dans un autre type d'espace (%)	Part des autoentrepreneurs localisés dans un pôle économique (%)
	Collectif	Individuel				
T01	69,0	21,8	12,7	4,0	2,9	12,7
T02	69,5	16,2	7,6	8,0	1,2	7,6
T03	70,8	19,0	15,5	4,9	0,6	15,5
T04	66,3	25,8	10,5	4,5	0,7	10,5
T05	71,6	17,1	5,1	5,4	1,2	5,1
T06	59,0	35,9	2,6	2,6	2,6	2,6
Total	69,1	18,3	8,6	6,9	1,2	4,5

Figure 2 – Localisation des autoentrepreneurs du secteur productif dans l'EPT Plaine Commune en 2023



L'analyse de la spatialisation des autoentrepreneurs des activités productives montre quelques variations de la localisation en fonction des secteurs, mais de façon générale elle révèle une forme de résidentialisation de ces fonctions productives par le biais du développement de l'autoentrepreneuriat qui privilégie le domicile comme lieu de travail. On peut alors s'interroger sur le positionnement et les pratiques des acteurs publics territoriaux face à ce phénomène qui mal connu et peu encadré participe pourtant au développement d'une mixité fonctionnelle fine. Un des objectifs de Plaine Commune est de favoriser le développement d'activités productives et artisanales dans un tissu urbain mixte, mais la

collectivité rencontre des difficultés à l'implémenter au niveau du bâtiment et la pense plutôt à l'échelle de l'îlot :

« Comment on traite la question de la mixité ? La mixité au bâtiment, ce n'est pas des choses qui se gèrent encore très bien. Enfin, d'expérience, il y a des choses parfois qui n'ont pas très bien fonctionné [...], par contre la mixité à l'îlot s'envisage plus facilement déjà. En fait, on tombe dans la question du conflit d'usage, comment on fait en sorte que l'usage « activités » ne viennent pas créer des nuisances à l'usage « logement » (Entretien n°3).

« On a des exemples à l'échelle de l'îlot de projets portés par des opérateurs privés qui vont dans le sens de la mixité économique avec différents types d'activités (bureau, activités productives) et des projets de mixité plus fonctionnelle, donc fonction résidentielle et fonctions économiques on a au niveau du Pont de Stains » (Entretien n°4).

Paradoxalement, alors que la collectivité éprouve des difficultés à développer des projets sur la base de la mixité fonctionnelle, celle-ci, par le biais des autoentrepreneurs se développe au sein même des espaces résidentiels. Cette mixité fonctionnelle involontaire, invisible et ingouvernée – si ce n'est par les plateformes numériques – interroge les modèles d'aménagement dominants pour les activités productives entre « zones d'activités » et « rez-de-chaussée ». Pour les politiques publiques, comme l'EPT Plaine Commune, il ne s'agit pas seulement d'encourager le développement d'activités productives, il convient que celui-ci soit cohérent et transverse avec la stratégie globale du territoire :

« L'idée ce n'est pas non plus de mettre n'importe quelle activité productive n'importe où, c'est de pouvoir prioriser, de cibler et de d'avoir une stratégie [...]. On sait que l'ouest du canal où il y a déjà beaucoup d'activités, du foncier disponible et un zonage favorable, on peut se permettre de renforcer l'activité productive, par exemple, en créant des hôtels d'entreprises ou des pépinières d'artisans de professionnels de l'audiovisuel. Chose qu'on ne pourrait pas forcément se permettre de l'autre côté où c'est déjà beaucoup plus dense et où le PLU le permet moins. Dans cet espace on peut jouer sur les rez-de-chaussée où on a un taux de vacance commercial assez important » (Entretien n°4).

La résidentialisation des fonctions productives rend ces activités moins visibles, moins gouvernables et plus difficiles à intégrer dans des schémas d'aménagement. Par exemple, l'EPT Plaine Commune et la ville d'Aubervilliers ont pour objectif de promouvoir le secteur de construction mais dans une perspective de développement d'une filière ancrée dans l'économie circulaire :

« Mais on a aussi tout un tissu qui existe, qui n'est pas encore particulièrement consolidé mais qu'il faut renforcer en fait, c'est l'activité [...] du BTP, mais comment est-ce qu'on passe du BTP à l'éco construction ? [...] cette filière-là est aujourd'hui considérée comme stratégique parce que c'est beaucoup d'emplois, c'est des ressources locales, elles existent, elles sont là. [...] il faut juste renforcer et faire en sorte qu'elles fonctionnent en écosystème pas forcément à l'échelle locale, locale, communale, mais aussi intercommunale métropolitaine ». (Entretien n°4).

La constitution de filière ou la création d'écosystème suppose pour les acteurs publics de travailler avec l'ensemble des établissements économiques mais les autoentrepreneurs ne sont pas identifiés aujourd'hui comme des parties prenantes. Ainsi la résidentialisation des fonctions productives et a fortiori l'ubérisation des activités productives constituent un nouveau défi pour les politiques publiques qui chercheraient à développer et structurer ces activités sur leur territoire, d'une part parce qu'elles sont invisibles et d'autre part parce qu'elles sont insaisissables du fait de leur localisation dans le domicile.

5.4. Le développement des tiers-lieux, une alternative à la résidentialisation des fonctions productives ?

Ce phénomène constitue donc un angle-mort des politiques publiques qui, de surcroît ont tendance à lier le développement des activités productives aux zones d'activités et à lier la question des autoentrepreneurs à celle des artisans et des artistes en formalisant des projets de tiers-lieux qui s'adressent principalement à ces autoentrepreneurs : « *Souvent, ils sont mi-artistes mi-artisans enfin, [...], on a un lieu d'occupation temporaire qui a ouvert rue de la Nouvelle-France qui s'appelle la Champouineuse. Eux, ils ont des artistes et des artisans, ce genre un peu de tiers-lieux collaboratifs. C'est vrai que dans ces lieux on est souvent dans de la pratique artistique et il y a aussi de la pratique artisanale. Et c'est vrai que y a un peu cette hybridation [...]* (Entretien n°7). Cet exemple montre que les politiques publiques ne délaissent pas complètement la question de l'aménagement d'espaces pour le secteur productif ouverts aux autoentrepreneurs, notamment à travers le concept de tiers-lieux. Néanmoins ceux-ci restent plutôt réservés à des autoentrepreneurs de la réparation ou de l'artisanat (autres secteurs productifs) (Entretiens 10 et 11). Les autoentrepreneurs de la livraison et de la construction qui sont majoritaires ne sont pas concernés par ces aménagements. Ils restent en marge à deux titres, d'une part à cause de leur statut d'autoentrepreneur et d'autre part à cause de leur secteur d'activité. Les tiers-lieux qui sont aujourd'hui des instruments privilégiés pour insérer des activités productives en zone dense ne constituent pas une alternative à la résidentialisation des fonctions productives. Les entretiens que nous avons pu faire avec des autoentrepreneurs du secteur productif (Entretiens N°10, N°11, N°12, N°13) et avec les représentants de l'EPT Plaine Commune (Entretiens N°1, 6, 7 et 9) ou d'Aubervilliers (Entretiens N°2, 3 et 4) montrent que ces tiers-lieux restent encore l'apanage de quelques secteurs qui se situent à la frontière du commerce (réparation, artisanat) ou des activités artistiques. Ces espaces restent limités en nombre, voire marginaux dans le cas du coworking, et souvent plus investis par des cadres que par des classes populaires (Lejoux, 2023). Lors de nos observations sur ce terrain nous n'avons pas retrouvé d'autoentrepreneurs du secteur de la livraison ou de la construction dans ces espaces.

Bien que les autoentrepreneurs de la livraison et de la construction représentent la part la plus importante des autoentrepreneurs du secteur productif, ils constituent aussi un angle-mort dans l'aménagement de lieux dédiés aux activités productives. Cet angle-mort n'est pas seulement le fait de leur statut d'autoentrepreneur mais également le fait du secteur d'activité auquel ils se rattachent. Faute de mieux, les autoentrepreneurs de ces secteurs préféreraient localiser leur activité à domicile. Mais si des espaces leur étaient dédiés les utiliseraient-ils ? A quel coût ? La résidentialisation des activités productives peut aussi se lire en creux comme une nécessité face à l'absence ou au coût de l'utilisation d'un tiers espace mais également sur le besoin réel de disposer d'un local pour ces activités qui finalement semblent s'accommoder de ces espaces résidentiels. Des analyses complémentaires et un travail d'enquête sur cette question permettrait sans doute de mieux appréhender ce besoin et les conditions réelles d'exercice de ces activités dans le cadre du domicile et de comprendre les mécanismes et enjeux de cette résidentialisation des activités productives.

6. Conclusion

En conclusion, ce travail a été l'occasion de montrer deux conséquences spatiales de l'ubérisation des activités productives, l'une à l'échelle régionale et l'autre à l'échelle urbaine. Tout d'abord nous avons montré que ce phénomène reposait principalement sur la croissance des autoentrepreneurs dans les secteurs de la livraison et de la construction en lien avec l'essor des plateformes numériques. Ces deux secteurs dont les travailleurs se trouvent parfois dans les « zones grises » du travail partagent des caractéristiques communes comme celle de se localiser majoritairement dans les territoires populaires, banlieues et espaces ruraux, confirmant ainsi l'idée d'une « ubérisation des territoires populaires ». L'ubérisation des activités productives est un phénomène qui concerne doublement les classes

populaires à la fois par ces activités majoritairement endossées par les travailleurs issus de ces classes et par les territoires dans lesquels on les retrouve. C'est aussi un double facteur d'invisibilisation pour des politiques publiques.

Ensuite, nous avons montré qu'à l'échelle urbaine le développement des autoentrepreneurs du secteur productif participe d'une résidentialisation des fonctions productives par le biais d'activités effectuées depuis le domicile. A rebours des politiques d'aménagement qui visent à regrouper dans des zones les activités productives pour mieux les gérer et les encadrer, la résidentialisation des fonctions productives interroge le modèle d'aménagement des espaces productifs. Le nouveau défi pour les politiques publiques est de trouver le moyen d'accompagner cette forme de développement économique afin de s'assurer qu'elle ait un impact positif pour le territoire tout en anticipant les effets négatifs (impacts sur le voisinage, pollutions diverses). Le cas de Plaine Commune montre que même lorsque les activités productives s'inscrivent dans des politiques d'aménagement sur le long terme qui ont pour objectif une plus grande mixité fonctionnelle, elles prennent majoritairement la forme de zones d'activités séparées des espaces résidentiels ou de tiers-lieux qui ne s'adressent finalement qu'à une partie des activités productives et des autoentrepreneurs (artisanats, artistes). De fait, les activités productives du secteur de la construction et de la livraison restent encore en marge de ces politiques d'aménagement. Cette marginalisation est renforcée par leur forte résidentialisation qui a tendance à invisibiliser ces espaces économiques imbriqués dans les espaces résidentiels. Paradoxalement cette ubérisation des activités productives induit également une mixité fonctionnelle invisible et involontaire. En restant dans l'angle-mort des politiques publiques, ces activités imbriquées dans le tissu urbain résidentiel restent gouvernées par le jeu des plateformes numériques.

Enfin, nous avons montré que les politiques et les outils tels que le zonage, les tiers-lieux ou l'utilisation de rez-de-chaussée restent encore limités pour répondre aux enjeux de l'ubérisation des activités productives et à la question des lieux de travail des classes populaires.

Remerciements :

Cet article a bénéficié de la contribution de Sybille David, stagiaire du master d'urbanisme de l'Université Panthéon-Sorbonne et du financement du PUCA (Plan Urbanisme Construction et Architecture) dans le cadre du projet « Subwork » lauréat de l'appel à projet sur la Ville productive.

Références

Abdelnour S., Lambert A., (2014) « "L'entreprise de soi", un nouveau mode de gestion politique des classes populaires ? Analyse croisée de l'accession à la propriété et de l'auto-emploi (1977-2012) », *Genèses*, 95, 2014, p. 27-48.

Abdelnour S., Méda D., (2019) *Les nouveaux travailleurs des applis*, Paris, PUF.

Aguilera, A., Dablanc, L. & Rallet, A. (2018). L'envers et l'endroit des plateformes de livraison instantanée: Enquête sur les livreurs micro-entrepreneurs à Paris. *Réseaux*, 212, 23-49. <https://doi.org/10.3917/res.212.0023>

Aguilera, A., Dablanc, L., Krier, C. *et al.* (2022) Platform-based food delivery in Paris before and during the pandemic: profile, motivations and mobility patterns of couriers. *Eur. Transp. Res. Rev.* **14**, 45 (2022). <https://doi.org/10.1186/s12544-022-00569-8>

Alaloul, W. S., Liew, M. S., Zawawi, N. A. W. A. & Mohammed, B. S., (2018). Industry Revolution IR 4.0: Future Opportunities and Challenges in Construction Industry. Petronas, Borneo, International Conference on Civil, Offshore & Environmental Engineering.

Ayentimi, D., & Burgess, J., (2021). Working in the gig economy: Drivers and challenges. In *Sage Business Cases*. SAGE Publications, Ltd., <https://doi.org/10.4135/9781529758078>

- Beckouche Pierre, Damette Félix (1993). Une grille d'analyse globale de l'emploi. Le partage géographique du travail. In: Economie et statistique, n°270, 1993. pp. 37-50
- Béhar, D., Loisel, M. & Rio, N. (2016). La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations. *Hérodote*, 162, 143-162. <https://doi.org/10.3917/her.162.0143>
- Besson, R. (2017) « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 34 | 2017, mis en ligne le 29 novembre 2017, consulté le 17 avril 2024. URL : <http://journals.openedition.org/tem/4184> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tem.4184>
- Burban, C. (2023) « La dimension spatiale du travail des livreurs des plateformes », *Carnets de géographes* [En ligne], 17 | 2023, mis en ligne le 15 janvier 2024, consulté le 26 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/9286> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdg.9286>
- Botton H. (2022) L'ubérisation des quartiers populaires, *Compas Zoom*, n°27, 24 novembre 2022 <http://www.lecompas.fr/doc/CompaszOOm27-24nov2022.pdf>
- Chuang, Y.-H. (2021). 4. Fashion Center, le « Rungis » du prêt-à-porter, in: *Une minorité modèle ?*, pp. 83–112. Sciences humaines. Paris: La Découverte.
- De Stefano, V. (2015). « The Rise of the Just-in-Time Workforce : On-Demand Work, Crowdwork, and Labor Protection in the Gig-Economy ». *Comp. Lab. L. & Pol'y J.*, 37, 471.
- Dablanc, L., Saidi, N., Aguiléra, A., Bekka, A., Lazarevic, N., Rouhier, J., Bairras, P., Marcher, P. (2019) Enquêtes sur les micro-entrepreneurs de la livraison instantanée à Paris. Rapport de recherche, IFSTTAR, Marne la Vallée, 196 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02374915>
- Dablanc, L., Proulhac, L., Raimbault, N. (2022) Enquête sur les travailleurs nantais des plateformes de livraison instantanée. Rapport d'enquête pour le PUCA/SUBWORK et la chaire Logistics City. Available on: <https://www.lvmt.fr/wp-content/uploads/2022/03/Livresseurs-a-Nantes-des-plateformes-de-livraison-instantanee.pdf>.
- Damette F., Scheibling J. (1995). *La France. Permanences et mutations*, coll. Carré.
- Daugareilh I., Fiorentino A., (2019) « L'ubérisation du travail », RDCTSS - 2019/26 *Revue De Droit Comparé Du Travail Et De La Sécurité Sociale* - 2019/2.
- Fayolle A., Pereira B., (2012), « L'encouragement à l'auto-entrepreneuriat est-il une bonne politique publique pour l'esprit d'entreprendre et la création d'entreprise ? » *Annales des Mines, Gérer et comprendre*, n o 107, p. 52-6
- FFB (2017) *Les plateformes numériques dans le bâtiment – Etat des lieux et Enjeux. Etude FFB-ObSoCo.*
- Firth J., (2012) “Splintered space: hybrid spaces and differential mobility”. *Mobilities*. Routledge Pages 131-149.
- FNAE (2019) *Autoentrepreneur et Ubérisation / Economie de plateformes*, Dossiers de fond, Publié le 15/05/2019, Modifié le 14/06/2022. <https://www.federation-auto-entrepreneur.fr/actualites/autoentrepreneur-uberisation-economie-plateformes> [consulté le 15/12/2023]
- Gomes, B. (2022). Capitalisme de plateforme : les travailleurs sans papiers toujours en bout de chaîne. *Plein droit*, 135, 17-22. <https://doi.org/10.3917/pld.135.0019>
- Gomez, P. (2018). Les transformations du travail dans l'économie numérique. *Entreprendre & Innover*, 37, 8-17. <https://doi.org/10.3917/entin.037.0008>
- Heitz A., Le Corre T., Raimbault N., Roux A., Tranchant L. (2023) *Les emplois de la ville productive. Construire des nomenclatures professionnelles et sectorielles pour identifier et mesurer les emplois des activités productives en France*, Rapport Subwork, PUCA, halshs-04040515 , version 1

INSEE (2016), Plaine Commune, un territoire qui confirme sa place de pôle d'emploi dans la métropole du Grand Paris, Insee Analyses Ile-de-France, No 45 Paru le : 17/11/2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2418439>

INSEE (2018) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4799082#titre-bloc-25>

James S., Gressel R., IFSTTAR, 2018. Professionnels mobiles dans le trafic urbain – PMTU : Enquêtes pour une meilleure connaissance et une approche quantifiée de l'impact de la mobilité des professionnels sur le trafic routier en ville - Quelle contribution à la pollution de l'air ? . Rapport, 218 pages

Jan A., (2018) « Livrer à vélo... en attendant mieux », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], 13 | 2018, mis en ligne le 29 octobre 2018, consulté le 05 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/nrt/3803> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/nrt.3803>

Lejeune G., (2019) « Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité. Sarah Abdelnour, Paris, Presses universitaires de France, 2017, 352 p. », *Travail et emploi*, 2019/3 (n° 159), p. 132-135. URL : <https://www.cairn.info/revue-travail-et-emploi-2019-3-page-132.htm>

Lejoux, P. (2018). Quelle place pour la zone d'activités économiques dans la fabrique de la ville contemporaine?, in: Les nouvelles fabriques de la ville. Objets, référentiels et méthodes, p. 8. Presses universitaires de Rennes.

Lejoux P., Linossier R., Ori Abihssira, Arnaud Bouyssière, Thibault Nugue, et al.. Lyon, (2023) Métropole fabricante de demain ? . PUCA, Métropole de Lyon, La Fabrique de l'industrie. 2023, pp.96. halshs-04206322

Nurvala, J.-P. (2015). 'Uberisation' Is the Future of the Digitalised Labour Market. *European View*, 14(2), 231–239. <https://doi.org/10.1007/s12290-015-0378-y>

Oliveira D., Thoemmes J. (2023), « Circuler entre chantiers et pays : enquête sur les travailleurs détachés portugais dans le BTP en France », *SociologieS* [En ligne], DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.6454>

Plaine Commune (2020) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Projet de territoire, Tome 1, Rapport de présentation, Diagnostic. https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/PROJET_DE_TERRITOIRE/PLUI/PLUi_Exutoire/TOME_1-RAPPORT_DE_PRESENTATION/1-2_Diagnostic.pdf

Plaine Commune (2020b) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Projet de territoire, Document de référence https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/PROJET_DE_TERRITOIRE/PLUI/DocDeReference-PLUI_WEB.pdf

Plaine Commune (2020c) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Projet de territoire, Tome 2, Exutoire, https://plainecommune.fr/fileadmin/user_upload/Portail_Plaine_Commune/LA_DOC/PROJET_DE_TERRITOIRE/PLUI/PLUi_Exutoire/TOME_2-PROJET_D_AMENAGEMENT_ET_DE_DEVELOPPEMENT_DURABLE/2_PADD.pdf

Reme-Harnay P., Blanquart C. (2019) Rapport final du contrat de recherche "Ubérisation des transports routiers de marchandises". [Rapport de recherche] IFSTTAR - Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux. 2019, 78p. hal-01978166v2

Rosa Bonheur, Rosa Bonheur, C., Bory, A., Calderon, J., Cohen, V., Mortain, B., Muller, S., Verdière, J. & Vignal, C. (2017). Les garages à ciel ouvert : configurations sociales et spatiales d'un travail informel. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 216-217, 80-103. <https://doi.org/10.3917/arss.216.0080>

Shearmur R. (2018) The Millennial urban space-economy: dissolving workplaces and the de-localization of economic value-creation, M. Moos, D. Pfeiffer, T. Vinodrai (Eds.), *The Millennial City*, Routledge, London (2018)

Stevens L., Shearmur R.G., (2020) "The end of location theory? Some implications of micro-work, work trajectories and gig- work for conceptualizing the urban space economy", *Geoforum*, Volume 111, 2020, Pages 155-164, ISSN 0016-7185,

